



**Stratégie de Gestion des Zones Humides
sur le bassin versant de Salses-Leucate**

**Elaboration d'une Procédure simplifiée pour intégration
des études complémentaires d'identification des ZH**

**Compte-rendu de la réunion du 03 Octobre 2013 à 14h30
DDTM - 66**

Ordre du jour

- Objectifs :

Mettre en place une méthode d'intégration des nouvelles études ZH.

- Plan de la réunion :

- Contexte – RIVAGE & la Stratégie de Gestion des ZH
- Délimitations de ZH (réalisées et à venir)
- Proposition de méthode standardisée
- Point particulier – PLU Barcarès
- Point particulier – Procédure d'exonération TFNB
- Point particulier – Urbanisme et Zones Humides

Participants

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction Départementale des Territoires et de la Mer Pyrénées-Orientales	DDTM 66 2, rue Jean RICHEPIN BP 50 909 66 020 PERPIGNAN Cedex	Rémi BOURDON 04 68 51 95 05 remi.bourdon@pyrenees-orientales.gouv.fr
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction Départementale des Territoires et de la Mer Pyrénées-Orientales	DDTM 66 2, rue Jean RICHEPIN BP 50 909 66 020 PERPIGNAN Cedex	Georges BADRIGNANS (04) 68 51 95 10 georges.badrignans@pyrenees-orientales.gouv.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	Jean-Alexis NOEL 04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr

Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer de manière exhaustive l'ensemble des échanges qui ont eu lieu durant cette réunion. Il se veut synthétique et résume les orientations prises au cours de cette réunion. L'ensemble des diapositives projetées durant la réunion sont jointes à ce compte rendu.

La Stratégie de Gestion des Zones Humides

Une présentation rapide de la démarche « Stratégie de Gestion des Zones Humides » est faite, cela permet de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la réunion ainsi que le déroulement de cette action. Un accent est mis sur le fait que le diagnostic présente une cartographie des Zones Humides validée par toutes les communes, la DREAL-LR, les DDTM 11 & 66, le CBN et RIVAGE en date du 02/02/2011.

Cette cartographie a par la suite pris une dimension règlementaire en intégrant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Cartographies disponibles ici :

<http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/une-strategie-de-gestion-en-faveur-des-zones-humides/le-diagnostic/cartographie-des-zones-humides/>

Cette cartographie présente un rendu à deux échelles de prospection différentes:

- Une étude à échelle du bassin versant, large et hors cadre DTR
- Une étude à échelle fine suivant les textes de la loi DTR sur les secteurs urbains et péri-urbains.

Evolutions pressenties des emprises Zones Humides

Sur le territoire, les secteurs présentant une forte pression urbanistique sont fréquemment sollicités et seront à plus ou moins long terme logiquement inventoriés aux vues des textes de la loi DTR.

Les délimitations actuelles inscrites dans le SAGE, sont donc figées pour les secteurs ayant déjà fait l'objet d'une étude complémentaire, et vouées à être affinées pour les Zones Humides évaluées à l'échelle du bassin versant.

Le processus de révision de la cartographie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux n'est pas en phase avec les pas de temps nécessaires à une prise en compte des différentes études Zones Humides dans le cadre de la réalisation de projets.

Il devient nécessaire d'intégrer ces nouvelles études dans le cadre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides.

Dans un souci d'homogénéisation de la donnée, d'accès et de diffusion de cette même information tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs, il est opportun de proposer un cadre à l'échelle du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.



Tout secteur faisant l'objet d'une étude complémentaire devra répondre à la méthode définie par la loi et déjà utilisée sur certains secteurs du BV (**en rouge**).

Seuls les secteurs n'ayant actuellement pas fait l'objet d'une étude au titre de la loi DTR pourront être réévalués (**en bleu**).

Pour obtenir les cartes plus précises connectez-vous au site de RIVAGE ou contactez nous (04 68 40 49 72).

Un cadre méthodologique

Le travail réalisé par le bureau d'étude EcoMed à la demande des communes (2010) servira de référence. Le choix de l'entreprise reste bien sûr au choix du mandataire, mais la méthode devra être la même. Cette première étude complémentaire a été l'occasion de mettre au point une méthodologie claire grâce à la collaboration entre le bureau d'études et le syndicat RIVAGE.

Accompagnement des études ; le syndicat RIVAGE se posera en tant que qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de nouvelles études complémentaires. La connaissance du territoire et des démarches portant sur les Zones Humides ainsi que la mise en forme de la donnée permettra d'harmoniser le travail et de faciliter l'étude tant pour le commanditaire que pour le bureau d'étude. Le rendu ainsi obtenu gagnera ainsi en qualité.

L'homogénéisation des données ; la production de multiples études en fonction des projets risque fort de conduire à une perte de lisibilité. C'est pourquoi il semble important de conserver une méthode standard et commune à toutes les études à venir. L'intégration des futures études à la cartographie actuelle sera nécessaire en vue de leur validation. Pour faciliter la mise à disposition de la donnée les nouvelles études devront être présentées sous la même forme que les précédentes (Complément des bases cartographiques existantes, habitat, flore, pédologie, secteurs évalués, emprises ZH).

La prise en compte des **espèces protégées** et notamment de la flore protégée ne peut être exigée dans le cadre d'une prospection des emprises Zones Humides. Cependant, la présence de botanistes sur le site génère cette donnée et permet d'éviter des impairs futurs. L'identification des espèces protégées sur les secteurs prospectés sera donc un plus.

Un cadre opérationnel

Une collaboration étroite avec le syndicat RIVAGE ainsi que la transmission des données à celui-ci sera le pré requis à l'intégration à la cartographie des Zones Humides du bassin versant.

Le syndicat RIVAGE et le Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion des Zones Humides auront un rôle d'accompagnement, et formuleront éventuellement des remarques auprès du mandataire et/ou du prestataire.

L'avis de la CLE (ou de son bureau) sera demandé avant validation par les services de l'Etat.

Les services de l'Etat se réservent la possibilité de procéder à des contre-expertises sur les secteurs inventoriés avant de se positionner sur la validation ou non de l'étude. C'est d'ailleurs l'option qui avait été retenue suite à la première étude complémentaire, le CBN avait alors formulé des remarques avant validation définitive.

Après validation des études, le syndicat RIVAGE assurera la centralisation, la publication et la mise à disposition de l'information.

Le syndicat RIVAGE assurera également le relai concernant le rendu de l'étude entre le porteur de projet et les services instructeurs (rôle facilitateur du syndicat).

Les échéances

Un délai sera nécessaire entre le rendu des futures études complémentaires aux services de l'Etat et leur positionnement. Des contraintes liées à la biologie des espèces ne permettront pas de contre expertise éventuelle hors des périodes propices à l'identification de la flore caractérisant les ZH (printemps). Et rendent donc impossible la validation de l'étude.

Le pas de temps de validation sera de l'ordre d'une mise à jour par an. La date de validation définitive sera celle du Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion des Zones Humides qui se réunit en fin d'année en vue de dresser le bilan de l'année passée et de se projeter dans l'année à venir.

Point particulier – PLU Barcarès

La commune du Barcarès a réalisé une étude complémentaire de Zones Humides n'étant pas encore évaluées au titre de la Loi DTR. L'étude a donc été remise aux services de l'Etat lors de cette rencontre. (Version papier le jour même et version .pdf avec ce compte rendu).

Point particulier – exonération TFNB & Urbanisme et Zones Humides

Un point est fait sur ces deux démarches, il est proposé par la DDTM de transmettre la plaquette « urbanisme et Zones Humides » aux services concernés au sein de la DDTM-66. (fichier joint au compte rendu)

Remarques, compléments

Avec ce compte rendu vous trouverez le diaporama qui a été présenté lors de la réunion du 02 octobre 2013. N'hésitez pas à me faire part de vos remarques, suggestions ou compléments pour une cohérence optimale.

Je rencontre très prochainement la DDTM-11 pour les mêmes questions et m'en remettrai à la DREAL-LR pour décision finale.